

***Professionnels (statut TC-I)***

Peuvent relever de cette catégorie les professionnels qui détiennent au moins un baccalauréat (à moins d'une autre stipulation), qui doivent séjourner aux États-Unis pour y travailler temporairement dans leur profession, et dont les fonctions ou la profession font partie de la liste approuvée par l'ALE.

Les requérants doivent fournir une preuve de citoyenneté canadienne, une lettre de l'employeur américain, ainsi que les documents attestant la nature et la durée des activités prévues au cours de leur séjour, les dispositions relatives à leur rémunération et leurs qualifications professionnelles et autres, avec la preuve que ces documents satisfont aux lois et aux conditions d'autorisation de l'État visé. La demande peut être présentée à un point d'entrée aux États-Unis, et doit être accompagnée d'une somme de 50 \$US pour frais d'administration. Les requérants acceptés obtiendront alors un permis de travail.

***Négociants et investisseurs (visas E)***

Cette catégorie comprend les négociants qui sont employés par une entreprise canadienne (ou contrôlée par des intérêts canadiens) située aux États-Unis, pour y mener un important commerce de produits ou de services, principalement entre les États-Unis et le Canada; elle comprend également les investisseurs qui ont placé ou sont en train de placer des capitaux importants dans une entreprise située aux États-Unis. Pour obtenir une autorisation de séjour, le négociant doit occuper un poste de superviseur ou de directeur, ou encore posséder des compétences essentielles au fonctionnement de l'entreprise située aux États-Unis;

un investisseur doit développer et diriger les opérations de l'entreprise. Les négociants et les investisseurs sont tenus de demander auprès d'un consulat des États-Unis, avant de quitter le Canada, un visa américain de non-immigrant, et devront verser 40 \$ pour frais d'administration. Ils doivent également fournir une preuve de citoyenneté canadienne et ont intérêt à posséder un passeport canadien.

En plus de l'ambassade des États-Unis, à Ottawa (Ontario), tél. : (613) 238-5335, on peut obtenir d'autres renseignements sur les séjours pour gens d'affaires aux États-Unis en s'adressant aux consulats généraux des États-Unis au Canada, dont voici la liste :

- Vancouver (C.-B.), tél. : (604) 685-4311;
- Calgary (Alb.), tél. : (403) 266-8962;
- Toronto (Ont.), tél. : (416) 595-1700;
- Montréal (Qué.), tél. : (514) 281-1886;
- Québec (Qué.), tél. : (418) 692-2095; et
- Halifax (N.-É.), tél. : (902) 429-2480.

Voici les coordonnées des directeurs de port des Services d'immigration et de naturalisation des États-Unis :

- Blaine (Washington), tél. : (206) 332-8511/8512;
- Sweetgrass (Montana), tél. : (406) 335-2911;
- Detroit (Michigan), tél. : (313) 226-3290;
- Buffalo (New York), tél. : (716) 885-3367;
- Alexandria Bay (New York), tél. : (315) 482-2681;
- Ogdensburg (New York), tél. : (315) 393-0770;
- Champlain (New York), tél. : (518) 298-3221/8433;
- Houlton (Maine), tél. : (207) 532-2906; et
- Calais (Maine), tél. : (207) 454-2546/2547.